

13.09.2018 - 11:15 Uhr

Allianz Suisse: la fraude à l'assurance n'est pas un délit mineur

Wallisellen (ots) -

La fraude à l'assurance est largement répandue. Environ 10% des paiements de sinistres résulteraient de prétentions frauduleuses. Allianz Suisse mène une lutte toujours plus efficace et a ainsi pu se défendre contre des créances injustifiées à hauteur de CHF 45 millions l'an dernier. La digitalisation jouera également un rôle essentiel dans l'identification des cas douteux.

L'imagination ne connaît parfois pas de limite. Un preneur d'assurance décrit la collision de son véhicule avec un animal, puis le dérapage de sa voiture qui aurait ensuite percuté un talus, puis un arbre (dommage total). La déclaration de sinistre correspondante est parfaitement remplie, croquis à l'appui. Un gestionnaire attentif d'Allianz Suisse a toutefois remarqué que le client avait déjà déclaré ce sinistre quelques jours auparavant par téléphone en indiquant qu'il avait dû éviter un animal, sans l'avoir percuté. Les dommages n'étaient donc pas couverts par l'assurance casco partielle. Après avoir examiné le véhicule, un expert en sinistres a confirmé le dommage total, sans pour autant constater de traces d'animal. Le lendemain, le véhicule présentait subitement des traces de sang sur une jante avant. Lors d'une nouvelle visite, l'enquêteur de la lutte contre la fraude a donc prélevé des traces de sang sur le véhicule et les a envoyées à un laboratoire spécialisé pour analyse. Il s'est avéré qu'il s'agissait manifestement du sang du preneur d'assurance.

Taux d'enquêtes élevé

Comme le montre l'exemple ci-dessus, la tentation d'escroquer son assurance est grande. Une enquête menée par l'Association Suisse d'Assurances (ASA) souligne également le manque de scrupules de certains assurés. Dans le cadre de celle-ci, une personne interrogée sur quatre indique considérer la fraude à l'assurance comme un délit mineur et environ une sur dix vit dans un foyer l'ayant déjà pratiqué au moins une fois. Mais Allianz Suisse mène une lutte toujours plus efficace: rien que l'année dernière, sur environ 1500 cas douteux examinés, les spécialistes de la fraude ont pu apporter la preuve de la fraude pour près de 1050 d'entre eux, ce qui correspond à un taux d'enquêtes de 70%. Au total, Allianz a rejeté des revendications injustifiées à hauteur de près de CHF 45 millions, soit plus du double par rapport à 2013. «Bien entendu, nous ne suspectons pas tous les clients. Mais un sinistre doit toujours être présenté de manière crédible, cohérente et convaincante. En cas de doute fondé, nous examinons avec le plus grand soin la plausibilité du sinistre», souligne Willy Käch, responsable du service de lutte contre la fraude d'Allianz Suisse, qui comprend au total 25 spécialistes et experts en criminalistique hautement qualifiés.

L'année dernière, parmi les cas douteux examinés pour les assurances de choses, plus de la moitié (52%) concernait les assurances auto. Il semblerait que la tentation soit grande dans ce domaine, comme le confirme Willy Säch: «On assiste à divers cas de figure, allant de la criminalité organisée, dans le cadre de laquelle des cas d'assurance sont mis en scène, au preneur d'assurance lambda, qui utilise un sinistre pour percevoir plus d'argent en donnant des informations fausses ou exagérées.» Un exemple souvent cité est celui des dommages de grêle causés au véhicule qui sont déclarés une deuxième fois lors de l'averse de grêle suivante.

La digitalisation crée d'autres possibilités

Le facteur clé de la réussite dans la lutte contre la fraude est le bon sens. Mais la digitalisation gagne du terrain dans ce domaine, et si les doutes sont justifiés, les dernières technologies digitales permettent d'examiner mieux et plus vite les données et les documents falsifiés. En collaboration avec Allianz Technology, Allianz Suisse lancera à la fin de l'année l'outil Fraud Analytics, qui permet d'examiner des sinistres selon des critères définis au moyen d'algorithmes en une fraction de seconde. Il sera donc encore plus difficile à l'avenir de tromper son assurance. «La fraude à l'assurance n'est pas un délit mineur, elle peut avoir des conséquences graves», met en garde Willy Käch, spécialiste de la fraude. En cas de fraude prouvée, l'assurance peut résilier le contrat, et dans les cas les plus graves, le fraudeur s'expose à des sanctions pénales allant jusqu'à des peines privatives de liberté.

Contact:

Hans-Peter Nehmer

téléphone: 058 358 88 01; e-mail: hanspeter.nehmer@allianz.ch

Bernd de Wall

téléphone: 058 358 84 14; e-mail: hanspeter.nehmer@allianz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100819784> abgerufen werden.